

CLIO Dan Jaffé 10.02.2012

Les manuscrits de la mer Morte et le christianisme primitif

- 1) André Dupont-Sommer, *Aperçus préliminaires sur les manuscrits de la mer Morte*, Paris, 1950, p. 121 :

Le Maître galiléen, tel que nous le présentent les écrits du Nouveau Testament, apparaît, à bien des égards, comme une étonnante réincarnation du Maître de Justice. Comme celui-ci, il prêcha la pénitence, la pauvreté, l'humilité, l'amour du prochain, la chasteté. Comme lui, il prescrivit d'observer la Loi de Moïse, toute la Loi, mais la Loi achevée, parfaite, grâce à ses propres révélations. Comme lui, il fut l'Elu et le Messie de Dieu – le Messie rédempteur du monde. Comme lui, il fut e butte à l'hostilité des prêtres, du parti des Sadducéens. Comme lui, il fut condamné et supplicié. Comme lui, il exerça le jugement sur Jérusalem, qui, pour l'avoir mis à mort, fut prise et détruite par les Romains. Comme lui, à la fin des temps, il sera le souverain juge. Comme lui, il fonda une Eglise, dont les fidèles attendaient avec ferveur Son Glorieux retour.

- 2) Edmund Wilson, *The Scrolls from the Dead Sea*, Londres, 1955, p. 104 :

Le monastère, cette construction de pierre qui perdure, entre les eaux saumâtres et les falaises vertigineuses, avec son four et ses encriers, sa meule et sa fosse d'aisances, sa constellation de bassins d'eau lustrale et les sobres tombes de ses morts, est peut-être, plus que Bethléem ou Nazareth, le berceau du christianisme.

- 3) Idem, p. 114 :

Ce serait sans doute un immense bienfait pour les échanges culturels et sociaux – c'est-à-dire pour la civilisation- si la montée du christianisme était, enfin, généralement considérée comme un simple épisode de l'histoire de l'humanité et non propagée comme un dogme et une révélation divine. L'étude des manuscrits de la mer Morte, inclinerait-on à penser, prend maintenant une direction où elle ne saurait manquer de conduire à cette perspective.

- 4) Millar Burrows, *The Dead Sea Scrolls*, New York, 1956, p. 328 :

Une influence directe de la secte de Qoumrân sur l'Eglise primitive pourrait se révéler moins probable que des développements parallèles au sein de la même situation d'ensemble. C'est la même question qui se pose ici et quand nous tentons d'expliquer certaines ressemblances entre le judaïsme et le zoroastrisme, ou entre le christianisme et les cultes païens des mystères.

- 5) Frank More Cross, *The Ancient Library of Qumran and Modern Biblical Studies*, Grand Rapids, réimp. 1980, p. 203-204 :

L'arrière-plan des institutions et des schémas typiques de la vie communautaire de la toute première Eglise, inscrit dans un milieu apocalyptique antérieur, peut maintenant être étudié sérieusement pour la première fois. La littérature essénienne (de Qoumrân) nous permet de découvrir le contexte juif concret dans lequel une vivante compréhension apocalyptique de l'histoire faisait partie intégrante d'une expérience communautaire. Comme l'Eglise primitive, la communauté essénienne se distinguait précisément des associations pharisiennes et des autres mouvements au sein du judaïsme par sa conscience d'être déjà la Congrégation appelée et élue de la fin des temps. Contrairement à la tendance des théologiens du Nouveau Testament à présumer que l'existence eschatologique de l'Eglise primitive –c'est-à-dire sa vie communautaire vécue comme anticipation du Royaume de Dieu, de même que les modalités façonnées par cette vie- étaient un phénomène uniquement chrétien, nous devons à présent affirmer que, dans les communautés esséniennes, nous découvrons des antécédents de modalités et de concepts chrétiens.

6) Évangile selon Luc 1, 5 :

Et toi, petit enfant, tu seras appelé le prophète du Très-Haut, car tu marcheras devant le Seigneur pour préparer ses voies, pour donner à son peuple la connaissance du salut dans la rémission des péchés, grâce à la tendre miséricorde de notre Dieu quand le jour, d'en haut, se lèvera pour nous.

7) Épître aux Hébreux 7, 1-3 :

En effet, ce Malchisédech, roi de Salem, prêtre du Dieu Très-Haut se porta à la rencontre d'Abraham qui revenait de la défaite des rois et le bénit ; et Abraham lui donna la dîme de tout (son butin). Il est d'abord, par la traduction de son nom, roi de justice ; et il est aussi roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix. Il est sans père ni mère, ni généalogie, ses jours sont sans commencement et sa vie sans fin ; ressemblant au fils de Dieu, il demeure prêtre pour l'éternité.

8) Évangile selon Matthieu 26, 26-29 ; Marc 14, 22-25 ; Luc 22, 17-20 :

Pendant qu'ils mangeaient, Jésus prit du pain ; et, après avoir rendu grâces, il le rompit, et le donna aux disciples, en disant : Prenez, mangez, ceci est mon corps. Il prit ensuite une coupe ; et, après avoir rendu grâces, il la leur donna, en disant : Buvez-en tous ; car ceci est mon sang, le sang de l'alliance, qui est répandu pour plusieurs, pour la rémission des péchés. Je vous le dis, je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'au jour où j'en boirai du nouveau avec vous dans le royaume de mon Père.

9) Règle de la Congrégation (1QSa), 2, 11-22 :

[De la sé]ance des hommes de renom, [invités au] banquet pour le Conseil de la communauté, quand [à la fin] (des jours) le messie [se joindra] à eux. [Le prêtre] entrera [à] la tête de toute la Congrégation d'Israël, puis tous [ses frères les fils d']Aaron, les prêtres [qui son invités] au banquet, les hommes de renom ; et ils s'assoieront [en f]ace de lui, chacun] selon sa dignité.

Ensuite [entrera le messie] d'Israël et les chefs des [milliers d'Israël] s'assoieront en face de lui, [cha]cun selon sa dignité, selon [sa position] dans leurs camps et durant leurs marches. Puis tous les chefs de [famille de la Congrèga]tion, [leurs] sag[es et hommes avisés], s'assoieront en face d'eux, chacun selon sa dignité.

Et [quand ils] se réuni[ront] [à la] ta[ble] communautaire, [pour disposer la pain et le vi]n, et que la table communautaire sera mise [pour manger et pour boire] le vin, que personne [n'étende] sa main sur les prémices du pain et [du vin] avant le prêtre. Ca[r c'est lui qui] bénira les prémices du pain et du v[in et étendra] en premier sa main sur le pain. Et ensui[te] le messie d'Israël [éten]dra ses mains sur le pain. [Et ensuite] toute la Congrégation de la communauté [bén]ir[a], ch[acun selon] sa dignité. [Ils] procéderont selon cette prescription à tout (repas) où [seront réunis] au moins dix d'entre eux.

10) Habacuc 2, 1-2 :

J'étais à mon poste, Et je me tenais sur la tour; Je veillais, pour voir ce que l'Éternel me dirait, Et ce que je répliquerais après ma plainte. L'Éternel m'adressa la parole, et il dit: Écris la prophétie: Grave-la sur des tables, Afin qu'on la lise couramment.

11) Actes des Apôtres, 2, 15-17 :

Ces gens ne sont pas ivres, comme vous le supposez, car c'est la troisième heure du jour. Mais c'est ici ce qui a été dit par le prophète Joël : 'Dans les derniers jours'', dit Dieu, je répandrai de mon Esprit sur

toute chair, vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions et vos vieillards auront des songes.

12) Manuel de Discipline 3, 18-21 :

[Dieu] a créé l'homme pour qu'il gouverne la terre, et Il a désigné pour l'homme deux esprits afin qu'il marche en eux jusqu'au moment de Sa visite : l'esprit de vérité et l'esprit de perversité. Ceux qui sont nés de la vérité procèdent d'une fontaine de lumière, et ceux qui sont nés de la perversité procèdent d'une source de ténèbres. Tous les fils de justice sont sous l'empire du Prince de Lumière ; mais sous l'Empire de l'ange des ténèbres sont tous les fils de perversité, et ils marchent dans des voies de ténèbres.

13) Manuel de Discipline 4, 16-18 :

Car Dieu a établi ces [deux] esprits en égale mesure jusqu'au terme ultime ; et Il a mis une haine éternelle entre leurs divisions : la vérité abhorre toutes les œuvres de la perversité, et la perversité abhorre toutes les voies de la vérité. Et féroce est la lutte dans tous leurs désaccords, car ils ne marchent pas de concert.

14) Manuel de Discipline 8, 13-15 :

[...] des habitations des hommes de perversité[les autorités de Jérusalem] pour aller au désert, afin d'y frayer la voie de « Lui » ainsi qu'il est écrit : 'Dans le désert, frayer la voie de...[le nom divin est indiqué dans ce rouleau par quatre points], tracez droite dans la steppe une route pour notre Dieu !' Cette [voie], c'est la recherche de la Loi.

CLIO Dan Jaffé 13.02.2012

La formation du judaïsme rabbinique :

Textes et contextes

1) Siracide 39, 1-9 :

Il en est autrement de celui qui applique son âme à l'étude de la Loi du Saint, il cherchera la sagesse de tous les Anciens et se consacrera aux prophéties, il préservera le discours des hommes éminents et pénétrera les obscurités des paraboles, il recherchera les significations cachées des proverbes et se familiarisera avec les obscurités des paraboles. Il servira parmi les grands et paraîtra en présence des souverains, il parcourra les territoires de nations étrangères, car il a mesuré le bien et le mal parmi les hommes. Il appliquera son cœur à se lever à l'aurore et à chercher le Seigneur qui l'a fait, et fera entendre sa supplication au Très-Haut, il ouvrira sa bouche dans la prière et implorera pour ses péchés. Si tel est le vouloir du Seigneur très grand, il sera rempli de l'esprit d'intelligence, il répandra des paroles de sagesse et dans la prière rendra grâce au Seigneur. Il orientera avec justesse sa volonté et son savoir et méditera sur ses mystères. Il répandra une instruction dans ses enseignements et se glorifiera de la loi de l'Alliance du Seigneur. Nombreux loueront son intelligence, et elle ne sera jamais effacée. Son souvenir ne disparaîtra pas et son nom vivra de génération en génération.

2) Sifri sur Dt 17, 153 (Ed. L. Finkelstein, p. 206) :

'Tu iras trouver', cela englobe aussi le Sanhedrin de Yabneh. « Les prêtres, les lévites », un commandement mentionne qu'un Tribunal Rabbinique doit être muni de prêtres et de lévites. S'il n'y en a pas, est-il conforme ? Il est enseigné « ou le juge », bien qu'il n'y est pas de prêtres ou de lévites, le tribunal est conforme.

3) Talmud de Jérusalem Sanhedrin I, 1, 19a :

R. Bah a enseigné : Au début chacun ordonnait son élève comme il le souhaitait, ainsi R. Yohanan ben Zakaï a ordonné R. [E]liézer et R. Yehoshua, R. Yehoshua a ordonné R. Aqiba, R. Aqiba a ordonné R. Méïr et R. Siméon... Ils sont revenus et ont dit : « Un Tribunal Rabbinique (*beth din*) qui ordonne un Sage sans le consentement du *Nassi*, son ordination n'est pas valide, alors que si le *Nassi* ordonne sans le consentement du Tribunal Rabbinique, son ordination est valide ». Ils sont revenus et ont décrété que le Tribunal Rabbinique (*beth din*) devait ordonner avec le consentement du *Nassi* et que le *Nassi* devait ordonner avec le consentement du Tribunal Rabbinique.

4) Talmud de Babylone Gittin 59b-60a :

Les fils de la Galilée ont envoyé à R. Helbo : Après le Cohen et le Lévi, qui doit-on appeler à la Torah ? Il ne sut pas répondre. Ils ont posé la question à R. Isaac bar Naphaha qui leur dit : Après eux [le cohen et le Lévi], on appelle les hommes d'étude (Sages) qui

sont responsables de la trésorerie de la communauté, après eux, on appelle les hommes d'étude qui peuvent être nommés à la trésorerie de la communauté, ensuite, les fils d'hommes d'étude dont les pères sont trésoriers de la communauté, ensuite, les chefs de synagogues et enfin tous les hommes.

5) Talmud de Babylone *Baba Metsia* 85a :

R. Judah le Prince s'est trouvé à la place de R. Eléazar ben R. Siméon. Ils l'ont ordonné du titre de « Rabbi » et l'ont transmis à Rabbi Siméon ben Issi ben Lequnia le frère de sa mère. Chaque jour, il disait : je retourne dans ma ville. On lui dit : Ils ont fait de toi un Sage (ils t'ont ordonné), ils t'ont vêtu d'un vêtement d'or et t'ont appelé Rabbi et tu dis : je retourne dans ma ville. Il dit : cette semaine, cette pensée m'a quittée. Quand il grandit et qu'il s'assit dans la maison d'étude de R. Judah le Prince, ce dernier entendit sa voix et dit : cette voix ressemble à celle de R. Eléazar ben R. Siméon. On lui dit : c'est notre fils.

6) Sifra *Behuqotai* 8, 12 :

'Voici les lois, les décrets et les enseignements' (Lv 26, 46). Les lois sont les interprétations (*midrashot*). Les décrets sont les observances rituelles. Les enseignements témoignent que deux Torah (deux Lois divines) ont été données à Israël, la Loi écrite et la Loi orale [...] sur le Mont Sinäi de la main de Moïse. Cela nous enseigne que la Torah, ses lois, ses approfondissements et ses commentaires ont tous été révélés sur le Mont Sinäi.

7) P. S. ALEXANDER, « 'The Parting of the Ways' from the Perspective of Rabbinic Judaism » dans J. D. G. DUNN éd., *Jews and Christians. The Parting of the Ways A.D 70 to 135*, Tübingen, 1992, p. 22 :

« Le pouvoir rabbinique est constitué avec les écoles rabbiniques. La bataille pour les cœurs et les esprits est menée dans les synagogues, dans les tribunaux juifs, sur les places de marché, dans les maisons et peut-être parfois dans les tribunaux romains. Dans tous ces domaines, les Rabbis ont progressivement fait pression afin que la *halakha* rabbinique soit acceptée comme la loi légitime d'Israël. A la fin, ils sont parvenus à marginaliser tous les groupes opposants, y compris les chrétiens, et à se faire admettre par la majorité des Juifs comme étant les dirigeants de la communauté. »

8) Talmud de Babylone *Baba Qama* VIII, 6 :

Celui qui frappe son prochain lui donnera un *selah* (un demi dinar d'argent qui est la somme compensatoire en fonction de la honte infligée dans un dommage). R. Judah selon R. Yossi le Galiléen dit : un *mané* (100 dinar). S'il le gifle, il lui donnera 200 *zuz* (par rapport à la honte). S'il le gifle avec la partie extérieure de la main (acte qui vise à particulièrement humilier), il lui donnera 400 *zuz*. S'il lui pince l'oreille ou lui tire les cheveux ou lui crache dessus et que la salive parvient jusque dans son corps ou qu'il lui retire le vêtement supérieur ou enfin qu'il découvre la chevelure d'une femme en public, pour tous ces cas, il donnera 400 *zuz*.

C'est le principe général : tout est fonction du statut social (*kevodo*). R. Aqiba n'est pas d'accord et pense qu'il faut considérer les pauvres d'Israël comme des hommes libres [de haute lignée] qui ont perdu leurs biens car ils sont les enfants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Il est raconté à ce propos qu'un homme a découvert la chevelure d'une femme en public, que cette femme s'est plainte à R. Aqiba et qu'il a obligé l'homme a payé 400 *zuz*. Il lui dit : Rabbi, donne-moi un peu de temps pour payer et [R. Aqiba] accepta. L'homme se mit à attendre la femme devant la porte de sa demeure et brisa devant elle une cruche contenant de l'huile d'olive. Elle découvrit sa chevelure et répandit de l'huile d'olive dessus en la massant. L'homme réunit des témoins et se rendit devant R. Aqiba en disant : Rabbi, c'est à elle que je dois donner 400 *zuz* ? R. Aqiba lui dit : Tu n'as rien dit (tu fais erreur). Celui qui se cause lui-même un préjudice, bien que ça lui est interdit, il se trouve acquitté. En revanche, si quelqu'un d'autre lui cause un préjudice, cette personne est condamnée. Celui qui se coupe lui-même les racines, bien que cela lui soit interdit, il est exempt [de châtement] (car il peut prétendre qu'il l'a fait pour son bien) alors que si quelqu'un d'autre lui coupe ses racines, il doit lui donner une compensation [pour ce dommage].

9) Talmud de Babylone *Berakhot* 17a :

Il était habituel dans la bouche des Sages de Yabneh [de dire] : Je suis (moi, qui étudie la Torah) un fils de Dieu et mon camarade (qui pratique une autre activité) est également un fils de Dieu. Mon activité est dans la ville et son activité est dans les champs. Je me lève tôt pour mon travail et il se lève tôt pour le sien. Il ne médite pas sur mon travail et je ne médie pas sur le sien. Et si tu dis que je fais beaucoup et qu'il fait peu, on a enseigné : « Celui qui fait beaucoup ou celui qui fait peu, le principal est d'orienter son cœur vers Dieu ».

10) Talmud de Babylone *Menakhot* 29b :

Rav Judah a dit au nom de Rav : Au moment où Moïse monta dans les Cieux, il trouva Dieu assis qui liait des couronnes à des lettres. Il lui dit : Maître du monde, qui poursuivra ton enseignement ? Dieu lui répondit : A la fin de quelques générations, un homme du nom de Aqiba ben Joseph viendra et saura interpréter chaque petite épine et chaque petit fil des *halakhot*. Moïse lui dit : montre le moi. Dieu lui dit : retourne-toi. Il alla, s'assit au bout du huitième rang (de la maison d'étude de R. Aqiba ben Joseph) et ne comprit pas ce qui était dit. Ses forces s'amenuisèrent. Ils parvinrent à un point [difficile] et ses élèves lui dirent [à R. Aqiba] : Maître, d'où sais-tu cela ? Il leur dit : telle est la Loi de Moïse du Sinaï (*halakha le-moshe mi-sinai*). Son esprit [de Moïse] se rasséréna. Il alla devant Dieu et lui dit : Maître du monde, tu as un homme comme celui là et tu donnes la Torah par ma main. Dieu lui dit ; Tais-toi, c'est ainsi que monte la pensée devant moi (c'est ainsi que j'entends procéder).

11) Talmud de Babylone *Abodah Zarah* 27b (=T *Sabbath* XV, 17 (Ed. S. Lieberman, p. 75) ; TJ *Sanhedrin* III, 5, 21b ; *Yoma* 85b ; *Sanhedrin* 74a etc :

R. Ismaël a enseigné : D'où sait-on que si l'on dit à quelqu'un de pratiquer l'idolâtrie, il le fera plutôt que de mourir ? Car il est enseigné : 'Et tu vivras par elles' (Lv 18, 5) et non

qu'il ne meurt par elles. Peut-il aussi agir de cette façon en public ? Il est enseigné : 'Ne profanez pas mon Saint Nom' (Lv 22, 32).

12) Talmud de Babylone Qidushin 40b (=Meguila 27a ; Baba Qama 17a) :

R. Tarfon et les anciens (Sages) étaient assis sur la montée de Beth Nitza à Lod, quand on leur posa cette question : Qu'est-ce qui est plus important, l'étude ou la pratique [religieuse] ? R. Tarfon dit : la pratique. R. Aqiba objecta : l'étude. Chacun répondit : c'est l'étude, car l'étude mène à la pratique.

13) Tosefta Hagiga II, 9 (ed. M. S. Zuckermann, p. 235) ; Tosefta Sanhedrin VII, 1-2, (ed. M. S. Zuckermann, p. 425) ; Sanhedrin XI, 2 ; Sanhedrin 88b :

R. Yose enseigne : Au début, les controverses (*makhlokot*) n'avaient lieu que dans un *beth din* (tribunal rabbinique) de vingt-trois [juges]. Trois [tribunaux] étaient dans les villes de la Terre d'Israël et deux tribunaux de trois [juges] étaient à Jérusalem. Un tribunal se trouvait sur le Mont du Temple et un autre sur le rempart [du Temple]. Quand un homme avait besoin de connaître une ordonnance (*halakha*), il se rendait dans le *beth din* le plus proche de sa ville. S'ils [les membres de ce *beth din*] savaient, ils lui disaient ; sinon il venait avec le plus sage d'entre eux au *beth din* du Mont du Temple ; s'ils savaient, ils leur disaient ; sinon ils venaient avec le plus sage d'entre eux au *beth din* du rempart [du Temple]. S'ils savaient, ils leur disaient, sinon ils allaient ensemble au grand *beth din* des pierres de taille (*lishkat ha-gazit*). [Ce *beth din*] contient soixante et onze juges et ne peut contenir moins de vingt-trois juges. Si l'un d'eux doit sortir, il devra regarder s'il reste vingt-trois [juges]. Si tel est le cas, il sortira, sinon il ne sortira pas jusqu'à qu'il y en ait vingt-trois. Ils résidaient là-bas depuis le sacrifice du matin jusqu'au sacrifice de l'après-midi. Les jours de sabbath et les jours de fêtes, ils entraient dans la maison d'étude du Mont du Temple. Si une question [de *halakha*] était posée et qu'ils savaient y répondre, ils y répondaient, mais s'ils ne savaient pas, ils opéraient en fonction du nombre : si la majorité déclarait une impureté, ils la déclarait [également] ; si celle-ci déclarait une pureté, ils la déclarait [également]. C'est de là-bas que sortait la *halakha* et qu'elle se répandait en Israël [au sein du peuple juif].

Depuis la propagation des disciples de Shammaï et ceux de Hillel, qui n'ont pas suffisamment servi [leurs maîtres] (appris d'eux), les controverses (*makhlokot*) se sont multipliées en Israël. Ainsi, on envoie et on enquête sur chaque personne sage, humble, sain d'esprit, qui craint le péché, bienveillant, et dont l'esprit des créatures [autres hommes] lui est acquis et on le nomme Juge rabbinique (*dayan*) dans sa ville.

CLIO Dan Jaffé 17.02.2012

Qui sont les auteurs de la destruction du Temple de Jérusalem ? Histoire et tradition

1. Abot de Rabbi Nathan 4/a (ed. S. Schechter, p. 22-23) :

Quand Vespasien vint détruire Jérusalem, il dit (à ses habitants) : fous que vous êtes, pourquoi voulez-vous laisser détruire cette ville et incendier le Temple ? Tout ce que je vous demande est de m'envoyer un arc ou une flèche et je m'en irai d'ici. Ils lui répondirent : De même que nous sommes sortis contre les deux premiers qui sont venus avant toi et les avons tués, de même nous sortirons devant toi et te tuerons. Quand Rabban Yohanan ben Zakaï entendit cela, il alla trouver les gens de Jérusalem et leur dit : Mes enfants pourquoi détruisez-vous cette ville, pourquoi voulez-vous laisser incendier le Temple ? Que vous demande-t-il donc ? Rien qu'un arc ou une flèche et il s'en ira d'ici [...] Rabban Yohanan ben Zakaï leur tint ce discours un jour, puis un deuxième puis un troisième mais ils ne voulurent pas l'entendre.

2. Abot de Rabbi Nathan 6/b (ed. S. Schechter, p. 19) :

Lorsque Vespasien vint assiéger Jérusalem, il prit position face à la muraille et dit aux habitants de la ville : brisez un arc et une flèche et je m'éloignerai de vous en paix. Il le leur dit une fois puis deux, mais ils ne l'écoutèrent pas. Rabban Yohanan ben Zakaï leur dit alors : vous serez cause de la ruine de Jérusalem et de l'incendie du Temple. Ils lui répondirent : De même que nous sommes sortis contre les premiers généraux et les avons tués, de même nous sortirons contre ceux-ci et les tuerons.

3. Abot de Rabbi Nathan 4/a (ed. S. Schechter, p. 22-23) :

Vespasien avait des hommes à lui dans l'enceinte des remparts de Jérusalem qui écrivaient tout ce qu'ils entendaient, attachaient le message à une flèche et l'envoyaient au-delà du rempart ; ils rapportèrent ainsi que Rabban Yohanan ben Zakaï était un ami pour César.

4. Abot de Rabbi Nathan 6/b (ed. S. Schechter, p. 19) :

Toutes les paroles de Rabban Yohanan ben Zakaï étaient consignées dans un message attaché à une flèche et envoyé au-delà du rempart ; il y était dit que Rabban Yohanan ben Zakaï était un ami de l'empereur.

5. Flavius Josèphe, Vita 6, 24-27 (défaite de Cestus 66 ap. J.-C) :

[24] Il vint en effet, mais après avoir perdu plusieurs des siens dans un combat, il fut contraint de se retirer. Cet avantage que ces factieux remportèrent sur lui, coûta cher à notre nation, parce que leur ayant élevé le cœur ils se flattèrent de pouvoir toujours demeurer victorieux.

[25] En ce même temps les habitants des villes de Syrie voisines de la Judée tuèrent les Juifs qui demeureraient parmi eux, quoiqu'ils n'eussent pas seulement eu la pensée de se révolter contre les Romains, et par une cruauté plus que barbare n'épargnèrent pas même leurs femmes et leurs enfants.

[26] Ceux de Scythopolis surpassèrent encore les autres en impiété : car les Juifs leur venant faire la guerre, ils contraignirent ceux de la même nation qui demeureraient parmi eux de prendre les armes contre leurs frères ; ce que nos lois défendent expressément ; et après avoir vaincu avec leur assistance, ils oublièrent, par une détestable perfidie l'obligation qu'ils leur avaient et la foi qu'ils leur avaient donnée et les tuèrent tous sans pardonner à un seul. [27] Les Juifs qui demeureraient à Damas ne furent pas traités plus humainement. Mais comme j'ai déjà rapporté ces choses dans mon Histoire de la guerre des Juifs, il me suffit d'en dire ce mot en passant, afin que le lecteur sache que ça n'a pas été mais par contrainte, que notre nation s'est trouvée engagée dans la guerre contre les Romains.

6. Abot de Rabbi Nathan 6/a (ed. S. Schechter, p. 32) :

Pourquoi l'appelait-on Klabā Sabuā ? Parce que quiconque entra chez lui affamé comme un chien (*kalba*) en sortait rassasié (*sabuā*). Lorsque le César Vespasien vint détruire Jérusalem, les zélotes entreprirent de livrer tout ce bien au feu. Kalba Sabuā leur dit : pourquoi ruinez-vous cette ville et volez-vous livrer tout ce bien au feu ? Attendez que j'entre et que je voie ce que j'ai à la maison. Il alla et trouva qu'il avait de quoi nourrir pendant vingt-deux ans tous les habitants de Jérusalem. Aussitôt il donna l'ordre de rassembler, trier, tamiser, pétrir, cuire et préparer de la nourriture pour chaque habitant de Jérusalem pendant vingt-deux ans mais ils n'y prêtèrent aucune attention.

7. Abot de Rabbi Nathan 13/b (ed. S. Schechter, p. 31) :

On disait de Ben Kalba Sabuā qu'il avait de quoi nourrir pendant trois ans tous les habitants de Jérusalem. Quand les sicaires entreprirent d'incendier toutes les réserves de Jérusalem, on mesura ce qu'il avait et on trouva de quoi nourrir pendant trois ans tous les habitants de Jérusalem. Lorsque Vespasien vint assiéger la ville, il prit position à l'est de la ville. Alors les sicaires, se mirent à incendier toutes les réserves qui se trouvaient à Jérusalem. Leur idée était de ne pas laisser de vivres.

8. Talmud de Babylone, Gittin 56a :

Les *birioné* étaient alors dans la ville. Les Sages disaient : laissez-nous sortir et faire la paix. On ne les laissa pas mais on leur dit au contraire : sortons pour combattre. Abba Sikra, le chef des *birioné* de Jérusalem était le fils de la sœur de Rabban Yohanan ben Zakaï. Celui-ci le fit demander de venir secrètement chez lui. Quand il vint, il lui dit : Combien de temps encore allez-vous continuer de vous comporter ainsi et faire périr tout le monde de faim ? L'autre répondit : que puis-je faire ? Si je leur dis un mot, ils me tueront. Il leur dit : Imagine un stratagème pour que je puisse m'échapper. Peut-être pourrai-je sauver quelque chose ?

9. Midrash Ecclésiaste Rabba 7, 12 :

Il y avait là un certain Ben Battiah, fils de la sœur de Rabban Yohanan ben Zakaï qui était préposé aux réserves. Comme il avait entrepris d'incendier toutes les réserves, Rabban Yohanan ben Zakaï, à cette nouvelle, s'exclama : « Hélas ». On alla le rapporter à son neveu qui le fit convoquer et lui dit : pourquoi as-tu dit hélas ? Je n'ai pas dit cela mais : ah ! Il lui dit : Aussi longtemps qu'il y aura des réserves de vivres, les gens de la cité ne s'exposeront pas aux dangers du combat. C'est grâce à la différence entre un « hélas » et un « ah » que Rabban Yohanan ben Zakaï fut sauvé ; et on lui appliqua le verset : 'Le profit de la science est que la sagesse fait vivre son possesseur (Ecc 7, 12).

10. Josèphe, Guerre des juifs contre les Romains V, 4, 21

4. [21] Tandis que les ennemis de la cité se divisaient ainsi en trois partis, celui d'Eléazar, gardant les prémices sacrées, dirigeait sa fureur ivre contre Jean ; les compagnons de celui-ci pillaient les citoyens et étaient furieux contre Simon : ce dernier usait des subsistances de la ville contre les autres factieux. Quand il était attaqué des deux côtés, Jean se défendait sur l'un et l'autre front : il repoussait ceux qui montaient de la ville en les accablant de traits du haut des portiques, tandis qu'il maltraitait avec ses machines ceux qui lançaient leurs javelots du haut du Temple. Était-il délivré des adversaires qui le pressaient d'en haut, quand la fatigue et l'ivresse mettaient fin à leur action - et le cas était fréquent - il s'élançait avec plus de sécurité, entraînant un plus grand nombre d'hommes contre les partisans de Simon. Chaque fois qu'il les chassait d'un quartier de la ville, il brûlait les maisons remplies de blé et d'approvisionnements divers. Dès qu'il se retirait, Simon l'attaquait à son tour et faisait de même : **on eût dit que ces chefs détruisaient à dessein, dans l'intérêt des Romains, les ressources que la cité avait préparées en vue d'un siège et coupaient les nerfs de leur propre force. Ainsi tous les**

environs du Temple furent incendiés, et cette dévastation fit de la ville comme un champ de bataille pour la guerre civile [2]. Presque tout le blé fut la proie des flammes ; il eût suffi à un siège de plusieurs années. Ce fut donc la famine qui perdit les Juifs : il n'aurait pu en être ainsi s'ils n'avaient préparé eux-mêmes ce malheur.

11) Joseph, *Antiquités judaïques*, XX, 5-6 :

5 (40). En Judée les affaires prenaient de jour en jour une tournure de plus en plus mauvaise, car le pays était de nouveau rempli de brigands et d'imposteurs qui trompaient le peuple. [161] Chaque jour Félix arrêtait beaucoup de ces derniers et les faisait périr, ainsi que des brigands. Eléazar, fils de Dinaïos, qui avait réuni une troupe de brigands, fut pris vivant par lui grâce à un stratagème : lui ayant donné sa foi qu'il ne lui ferait aucun mal, il le persuada de se rendre auprès de lui, puis, l'avant fait enchaîner, il l'envoya à Rome. [162] Félix était irrité contre le grand-prêtre Jonathan parce qu'il était souvent, admonesté par lui, réclamant une meilleure direction des affaires de Judée ; car Jonathan ne voulait pas se voir lui-même chargé de reproches par le peuple pour avoir demandé à l'empereur d'envoyer Félix comme procurateur en Judée. Félix cherchait donc un prétexte pour se débarrasser de cet homme qui ne cessait de l'importuner, car des admonestations continuelles sont pénibles à qui veut commettre des injustices. [163] C'est pourquoi Félix, par la promesse d'une grosse somme, décida le plus fidèle ami de Jonathan, un Hiérosolymitain nommé Doras, à faire attaquer et tuer Jonathan par des brigands. L'autre y consentant machina de la façon suivante l'exécution de ce meurtre par les brigands. [164] Certains d'entre eux montèrent à la ville comme pour adorer Dieu, avec des poignards sous leurs vêtements et, s'approchant de Jonathan, ils le tuèrent. [165] Comme ce meurtre était resté impuni, les brigands, sans aucune crainte désormais, montèrent, lors des fêtes avec leurs armes dissimulées de la même manière et, se mêlant à la foule, tuèrent les uns parce que c'étaient leurs ennemis, les autres, parce qu'on les avait payés pour un tel service, et cela non seulement dans le reste de la ville, mais parfois même dans le Temple : en effet, ils osaient les égorger en cet endroit parce qu'ils ne voyaient même en cela rien d'impie. [166] **C'est pourquoi, à mon avis, Dieu, détestant leur impiété, se détourna de notre ville et, jugeant que le Temple n'était plus pour lui une résidence pure, excita contre nous les Romains et lança sur la ville la flamme purificatrice en infligeant aux habitants, à leurs femmes et à leurs enfants la servitude pour nous rendre plus sages par ces calamités.**

[167] 6. Les actes des brigands remplissaient ainsi la ville d'impiétés de cette sorte. Quant aux imposteurs et aux trompeurs, ils conseillaient au peuple de les suivre au désert, [168] car, disaient-ils, ils lui montreraient des miracles et des signes éclatants dus à la Providence divine. Beaucoup les écoutèrent et furent châtiés de leur folie, car Félix les livra au supplice quand on les amena devant lui. [169] A ce moment là vint à Jérusalem un Egyptien qui se disait prophète et qui conseilla à la populace de monter avec lui au mont appelé le Mont des Oliviers, qui se trouve en face de la ville, à cinq stades de distance. [170] Il répétait, en effet, aux gens qu'il voulait leur montrer de là comment sur son ordre les remparts de Jérusalem s'écrouleraient et il promettait de leur frayer ainsi un passage. [171] Félix, lorsqu'il apprit cela, ordonna à ses soldats de prendre les armes et, s'élançant hors de Jérusalem avec beaucoup de cavaliers et de fantassins, il attaqua l'Égyptien et ceux qui l'entouraient ; il en tua quatre cents et en fit prisonniers deux cents. [172] L'Égyptien lui-même s'échappa de la mêlée et disparut. **A nouveau les brigands excitaient le peuple à la guerre contre les Romains, en disant qu'il ne fallait pas leur obéir, et ils incendiaient et pillaient les villages de ceux qui leur résistaient.**

15) Joseph, *Guerre des juifs contre les Romains* II, 13 :

3¹[157]. [254] Quand il eut ainsi purgé la contrée, une autre espèce de brigands surgit dans Jérusalem : c'étaient ceux qu'on appelait *sicaires* [158] parce qu'ils assassinaient en plein jour au milieu même de la ville. Ils se mêlaient surtout à la foule dans les fêtes, cachant sous leurs vêtements de courts poignards, dont ils frappaient leurs ennemis ; puis, quand la victime était tombée, le meurtrier s'associait bruyamment à l'indignation de la foule inspirant ainsi une confiance qui le rendait insaisissable. Ils égorgèrent d'abord le grand prêtre Jonathan, et beaucoup d'autres après lui : chaque jour amenait son

meurtre. La crainte était pire encore que le mal ; chacun, comme à la guerre, attendait la mort à chaque moment. On surveillait de loin ses ennemis, on ne se fiait même pas aux amis que l'on voyait s'avancer vers soi ; mais on avait beau multiplier les soupçons et les défiances, le poignard faisait son oeuvre tant les assassins étaient prompts et habiles à se cacher.

4²[159]. [258] Il se forma encore une autre troupe de scélérats, dont les bras étaient plus purs, mais les sentiments plus impies, et qui contribuèrent autant que les assassins à ruiner la prospérité de la ville. Des individus vagabonds et fourbes, qui ne cherchaient que changements et révolutions sous le masque de l'inspiration divine, poussaient la multitude à un délire furieux et l'entraînaient au désert, où Dieu, disaient-ils, devait leur montrer les signes de la liberté prochaine [160]. Comme on pouvait voir là les premiers germes d'une révolte. Félix envoya contre ces égarés des cavaliers et des fantassins pesamment armés et en tailla en pièces un très grand nombre.

16) Talmud de Babylone, Gitin 56b :

Vespasien lui dit : Si un serpent est enroulé autour d'un pot de miel, ne doit-on pas briser le pot pour se débarrasser du serpent ? Rabban Yohanan ben Zakaï resta sans réponse. R. Yoseph, ou selon d'autres, R. Aqiba lui appliqua le verset : 'Je fais revenir les sages en arrière, et je réduis leur science à la démence'. Il aurait dû répondre : On prend une paire de pinces, on ôte le serpent, on le tue et on laisse le pot intact.

Vespasien dit : Maintenant je m'en vais et j'enverrai quelqu'un me remplacer. Demande-moi ce que tu veux et je te l'accorderai. Il répondit : Donne-moi Yabneh et ses Sages, la dynastie de Rabban Gamaliel et des médecins pour soigner R. Sadoq. R. Yoseph, ou selon d'autres, R. Aqiba lui appliqua le verset : 'Je fais revenir les sages en arrière, et je réduis leur science à la démence'. Il aurait dû répondre : Laisse les juifs pour cette fois, mais il pensait qu'on ne lui accorderait pas tant et qu'il risquait de ne rien sauver du tout.

17) Midrash Lamentations Rabba 1, 5 :

Quand vient Vespasien, le conquérant de la Cité, il dit à Rabban Yohanan ben Zakaï : Demande-moi quelque chose et je te l'accorderai. Il lui répondit : Ce que je te demande, c'est de laisser la Cité et de repartir. Il lui dit : Crois-tu que les Romains m'aient proclamé roi pour autre chose que pour cette cité et tu me dis de la quitter et de repartir ! Il répondit : Dans ces conditions, je te demande de laisser ouverte la porte occidentale qui mène à Lydda jusqu'à trois heures et que quiconque veut partir ne soit pas tué...

18) Talmud de Babylone, Gitin 55b-56a :

Rabbi Yohanan enseigne : Que signifie ce qui est écrit (Pro 28) : 'Heureux l'homme qui a peur en permanence, mais quiconque endure son coeur tombe dans le malheur' ? A cause de Kamtsa et de Bar Kamtsa Jérusalem fut détruite [...]

Un homme avait pour ami Kamtsa et un ennemi nommé Bar Kamtsa. Un jour il organisa un festin. Il envoya son serviteur chercher Kamtsa. Le serviteur partit et alla chercher Bar Kamtsa. Lorsque l'homme vit son ennemi à sa table, il dit : Que fais-tu ici ? Lève-toi et sors ! Puisque je suis là, laisse-moi et je paierai ce que je mange et ce que je bois. Non. Je paierai la moitié des frais. Non. Je paierai la totalité du festin. L'homme refusa, il saisit son invité et le chassa. Ce dernier se dit : puisque les rabbins présents n'ont pas protesté contre ce que l'on m'a fait, donc ils sont d'accord. Je vais les dénoncer au gouverneur (romain).

Il dit à César : les Juifs se rebellent contre toi. Comment le sais-tu ? Envoie leur un sacrifice et vois s'ils l'acceptent ou non. César envoya un veau de trois ans. Sur le chemin il (Bar Kamtsa) infligea une blessure à la lèvre supérieure (certains disent à l'oeil) ce qui rend l'animal interdit pour nous (les juifs),

mais pas pour eux (les romains). Les rabbins l'auraient sacrifié pour la paix avec le gouvernant, mais Rabbi Zacharie fils d'Abkilus dit : On va penser qu'il est licite d'offrir un sacrifice avec un défaut. On pensa tuer le dénonciateur pour ne pas qu'il rapporte (aux Romains). Rabbi Zacharie dit : On va penser que l'on peut condamner à mort quiconque rend un animal impropre». Rabbi Yohanan dit : C'est l'humilité de Rabbi Zacharie fils d'Abkilus qui occasionna la destruction de notre maison, l'incendie de notre sanctuaire et l'exil de notre terre.

C'est l'humilité de Rabbi Zacharie qui occasionna la destruction de notre maison : Dans le sens où il s'humiliait devant la Loi de Dieu, sans tenir compte des implications tragiques qui voulaient en découler pour tout le peuple d'Israël, dans ce cas de figure.

CLIO 20/02/2012 Dan Jaffé

**Qui est le Messie pour le monde juif de l'Antiquité ?
Enquête historique sur les mouvements juifs messianiques
des premiers siècles**

1) Siracide 51 :

Louez le Gardien d'Israël...Louez le Rédempteur d'Israël...Louez Celui qui rassemble les dispersés d'Israël... Louez Celui qui construit Sa cité et Son Sanctuaire...Louez Celui qui fait germer la corne de la maison de David...Louez Celui qui choisit pour prêtres les fils de Sadoq...Louez Celui qui choisit Sion.

2) Psaumes de Salomon 17 :

Toi, Dieu, Tu as choisi David pour être roi sur Israël ; Tu lui as fait par serment la promesse d'une postérité dont la royauté ne faillirait jamais devant toi. Mais, en raison de nos fautes, des pécheurs se sont dressés devant nous...ils ont établi une monarchie en lieu et place de leur excellence...Mais Toi, ô Dieu, Tu les as renversés, Tu as rayé leur descendance de la terre, en suscitant un homme étranger à notre peuple.

3) Apocalypse de Baruch (version syriaque) 2, 10 :

Heureux l'homme qui n'est pas né ou qui est né pour mourir. Nous les vivants, malheur à nous qui voyons le déclin de Sion. Les paysans, n'ensemencer pas votre terre, et toi terre, pourquoi donnerait-tu les fruits de ta récolte ? ... Toi, vigne, pourquoi continuerait-tu à donner ton vin ? Toi, Soleil, stoppe la lumière de tes rayons. Lune, éteints ta lumière. Car, pourquoi la lumière continuerait-elle à briller quand la lumière de Sion est ténèbre ? Vous, les jeunes mariés n'entraient pas sous le dais nuptial...

4) Abot de Rabbi Nathan 4 :

Un jour R. Yohanan Ben Zakhāï faisait route depuis Jérusalem en compagnie de R. Yeoshua, lorsqu'il vit le Sanctuaire en ruine. Quelle calamité pour nous, s'exclama R. Yeoshua, que cet endroit où les péchés d'Israël étaient expiés, gise aujourd'hui en ruine ! R. Yohanan lui dit : Mon fils, ne t'afflige pas ! Nous avons un moyen d'expiation qui lui est équivalent : c'est la pratique de la bonté, selon les mots *Car c'est l'amour qui Me plait, et non les sacrifices* (Os, 6, 6).

5) Idem, 31 :

Si des jeunes gens viennent te dire : Allons reconstruire le Temple, ne les écoute pas. Mais si des vieillards viennent te dire : Allons renverser le Temple, écoute-les, parce que les constructions des jeunes sont destruction ; et les destruction des gens âgés est construction.

6) Tosefta Sotah XV, 11-13 (Ed. M. S. Zuckerman, p. 322) :

Depuis que le Temple a été détruit, les *séparés* se sont multipliés en Israël. Ils ne consommaient pas de viande et ne buvaient pas de vin. R. Yeoshua leur dit : « Mes enfants, pourquoi ne consommez-vous pas de viande ? » Ils lui répondirent : « Mangerions-nous de la viande alors que le sacrifice quotidien était effectué sur l'autel et qu'il est maintenant annulé ? » Il leur dit : « Pourquoi ne buvez-vous pas de vin ? » Ils lui répondirent : « Boirions-nous du vin alors que le vin était livré pour des libations sur l'autel et qu'il est maintenant annulé ? » Il leur dit : « Ainsi, ne devrions-nous pas nous abstenir également de figues et de raisins car les prémices en étaient apportés lors de la fête de clôture (fête des Semaines). Nous devrions également nous abstenir de pain car deux pains étaient apportés [au Temple] ainsi que des pains de proposition. Nous devrions également nous abstenir d'eau car les libations d'eau étaient effectuées (dans le Temple) lors de la fête de *Sukkoth* ». Ils se turent. Il leur dit : « On ne peut pas éviter de s'affliger du tout car le décret a déjà été édicté mais s'affliger plus que de raison est également impossible, ainsi les Sages ont dit : On recouvrera sa maison avec de la chaux mais on prendra soin de laisser un petit emplacement sans chaux en souvenir (de la destruction du Temple) de Jérusalem.

7) Talmud de Babylone, Sanhedrin 97b-98a :

R. Eliézer dit : S'ils se repentissent, ils seront rédimés. Dans le cas contraire, ils ne le seront pas. R. Yeoshua lui dit : S'ils ne se repentent pas, ne seront-ils pas rédimés ? Non, mais Dieu leur enverra un roi dont les décrets seront aussi cruels que ceux de Haman. Ainsi, ils se repentiront et [Dieu] les ramènera dans le droit chemin.

8) Talmud de Jérusalem, Taanot, 4, 68d :

Lorsque R. Aqiba voyait Bar-Kohba, il disait qu'il était le roi messie. R. Yohanan ben Torata lui dit : Aqiba, des herbes pousseront entre tes joues et le fils de David (le Messie) ne sera pas encore venu...

9) Talmud de Babylone, Sanhedrin 93b :

Bar-Kokhba a régné durant deux ans et demi. Il dit aux Sages : Je suis le Messie. Ils lui dirent : A propos du Messie, il est écrit qu'il sent et juge. Voyons si tu sens et juges. Lorsqu'ils virent qu'il ne peut sentir et juger, ils le tuèrent.

10) Eusèbe de Césarée, Histoire ecclésiastique IV, 6, 2 :

Un homme du nom de Barchochébas était alors à la tête des juifs : ce nom signifie étoile. Pour le reste, il était un voleur et un meurtrier, mais par son nom il en imposait à des esclaves, comme s'il était une lumière venue du ciel pour eux et miraculeusement destiné à les éclairer dans leurs malheurs.

11) Midrash *Lamentations (Eykha) Rabba* I, 51 (= Talmud de Jérusalem, *Berakhot* II, 1, 5a) :

Événement concernant un homme qui labourait [son champ]. Une de ses vaches se mit à meugler et un arabe passa à ses côtés. Il lui dit : Qui es-tu ? Il lui dit : Je suis un juif. Il lui dit : Décharge ton bœuf et défais ta charrue. Il lui dit : Pourquoi ? Il lui répondit : Car le Temple des juifs a été détruit. Il lui dit : D'où le sais-tu ? Du meuglement de ton bœuf. [Le taureau ou bœuf] meugla une nouvelle fois. Il lui dit : Charge ton bœuf et attelle ta charrue car le libérateur [Messie] des juifs vient de naître. Il lui dit : Quel est son nom ? Il lui répondit : Son nom est Menahem. Et quel est le nom de son père ? Il lui répondit : Ezéchias. Et où se trouve-t-il ? Dans la cité de Araba de Beth Lehem en Judée.

12) Talmud de Babylone, *Sanhedrin* 97a :

Nos maîtres ont enseigné : Le septénaire à la fin duquel le fils de David viendra – la première année sera accompli le verset *Et Je ferai pleuvoir sur une cité et ne pas pleuvoir sur une autre cité*, durant la deuxième, les flèches de la famine seront lancées, durant la troisième, il y aura une grande famine : hommes, femmes, enfants, gens dévots, faiseurs de miracles mourront, et la Torah sera oubliée par ceux qui l'étudient, durant la quatrième l'abondance sera partielle, la cinquième, l'abondance sera grande, les gens mangeront, boiront et seront dans l'allégresse, et la Torah sera restaurée à ceux qui l'étudient, durant la sixième, il y aura des Voix célestes, durant la septième, des guerres, et à la fin des sept années, le fils de David viendra.

13) Talmud de Babylone, *Sanhedrin* 98a :

Le fils de David ne viendra pas avant que les deux dynasties d'Israël ne soient éteintes (il s'agit vraisemblablement de l'exilarcat de Babylonie et de l'ethnarchie en Israël).

Le fils de David ne viendra pas avant que les juges et les surveillants de l'ordre ne disparaissent d'Israël.

Si vous voyez une génération qui donne des signes de déclin régulier, attendez-vous à voir [le Messie].

Le fils de David n'apparaîtra que dans une génération totalement pervertie.

14) Talmud de Babylone, *Sanhedrin* 97b :

Elie a dit à Rav Yehudah frère de Rav Salah le Pieux : le monde ne durera pas moins de quatre-vingt cinq jubilés et le fils de David apparaîtra durant le dernier jubilé. Rav Yehuda demanda : Au début du jubilé ou à la fin ? Il répondit : je l'ignore. Sera-t-il achevé ou non ? Je l'ignore.

15) Talmud de Babylone, *Sanhedrin* 97b :

Rav Hanan bar Tahlifa envoya dire à Rav Yossef : J'ai rencontré un homme qui a en sa possession un rouleau écrit en caractères assyriens et en langue sacrée. Je lui ai demandé : Où l'as-tu obtenu ? Il m'a

dit : Je me suis loué à l'armée romaine et l'ai trouvé [ce rouleau] dans les archives de l'armée romaine³. Il y est écrit : Quatre mille deux cent quatre-vingt onze ans après la création du monde, le monde sera orphelin. [Il y adviendra] des guerres de monstres marins, des guerres de Gog et Magog et le reste constituera les jours du Messie. Dieu ne renouvellera son monde qu'à l'issue de sept mille ans.

16) Mishna Sota 9, 15 :

Avant l'arrivée du messie, l'arrogance se développera, les prix flamberont, la vigne donnera ses fruits et le vin sera inabordable. Le gouvernement se tournera vers l'hérésie et aucun avertissement ne sera pris en considération. La maison d'étude deviendra un lieu de débauche. La Galilée sera dévastée, la terre de Gabban stérile, les gens de cette province erreront de ville en ville et nul n'aura souci de leur venir en aide. Les Sages seront humiliés et l'on méprisera ceux qui craignent la faute. La vérité sera proscrite, les enfants outrageront les vieillards, les adultes se lèveront devant les plus jeunes. *Le fils avilira le père, le père de famille sera haï dans son propre foyer* (Mic 7, 6). Le visage de la génération ressemblera à celui d'un chien. Le fils ne rougira plus devant son père. Et à qui nous fierons-nous désormais, sinon à notre Père céleste ?

17) Talmud de Babylone, Sanhedrin 98a :

'Qu'il vienne, mais puissé-je ne pas le voir'. Rav Yossef explique : Qu'il vienne et puissé-je m'asseoir à l'ombre du crottin de son âne.

18) Idem 98b :

Que soient pulvérisés les os de ceux qui calculent la fin, car on a souvent dit : Puisque le temps de la fin est achevé, et qu'il n'est pas venu, c'est qu'il ne viendra pas.

³ La version : « Je me suis loué dans l'armée assyrienne et je l'ai trouvé dans les archives perses » apparaît dans certaines éditions imprimées. Toutes les versions issues des manuscrits ainsi que l'*editio princeps* glosent « Je me suis loué à l'armée romaine et l'ai trouvé [ce rouleau] dans les archives de l'armée romaine ». Selon E. E. Urbach, *Croyances et conceptions des Sages du Talmud, op. cit.*, p. 701, ce serait Marcus Marinus Brixianus correcteur de l'imprimerie de Bâle (1578-1581) qui effaça le mot *Romi* [Rome] dans chaque occurrence où apparaissait les termes « Babylone » ou « Aram ». Il semblerait que dans ce passage, il ait opté pour le terme « Perse ».

CLIO Dan Jaffé 27.02.2012

**Le procès de Jésus relu par les historiens juifs
ou Comment écrit-on l'histoire des religions ?**

1. Evangile selon Marc 14, 63-65 :

Alors le souverain sacrificateur, se levant au milieu de l'assemblée, interrogea Jésus, et dit : Ne réponds-tu rien ? Qu'est-ce que ces gens déposent contre toi ? Jésus garda le silence, et ne répondit rien. Le souverain sacrificateur l'interrogea de nouveau, et lui dit : Es-tu le Christ, le Fils du Dieu béni ? Jésus répondit : Je le suis. Et vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la puissance de Dieu, et venant sur les nuées du ciel. Alors le souverain sacrificateur déchira ses vêtements, et dit : Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? **Vous avez entendu le blasphème.** Que vous en semble ? Tous le condamnèrent comme méritant la mort. Et quelques-uns se mirent à cracher sur lui, à lui voiler le visage et à le frapper à coups de poing, en lui disant : Devine ! Et les serviteurs le reçurent en lui donnant des soufflets.

2) Elias Joseph Bickerman, « UTILITAS CRUSIS. Observations sur les récits du procès de Jésus dans les Evangiles canoniques », dans *Revue de l'histoire des religions* 112 (1935), p. 167-241 (= E. J. Bickerman, *Studies in Jewish and Christian History*, Leyde, 1986, vol. III, p. 82-138) : 92-93 :

Certainement, pour les chrétiens le supplice de Jésus fut l'œuvre des juifs. 'Ils ont tué Jésus, le Seigneur, et les prophètes, et ils nous ont persécutés' dit Paul (I *Thess.* 2, 15). 'Vous l'avez crucifié, lui, le seul irréprochable et juste' reproche Justin aux juifs. Mais qui voudrait en conclure que Paul, Justin, ou après Augustin, qui exprimaient la même conviction de la culpabilité des Juifs, qui avaient arraché la sentence à Pilate, oublièrent jamais que juridiquement Jésus avait été condamné par le procureur romain qu'il fut livré à lui 'pour être crucifié selon le jugement et en vertu du pouvoir du gouverneur'. Le même jugement n'est-il pas valable aussi pour Marc ?

3) Idem, p. 113 :

En historien averti et en écrivain adroit, il évite les obscurités, que présente la narration marcienne. Il ne mentionne, par exemple, l'épisode de Barrabas qu'incidemment. Il rend clair pourquoi les juifs ont traîné Jésus devant Pilate au lieu de le faire lapider d'après leur propre foi. Tout en dépendant de Marc quant aux faits, il prend largement la liberté pour la rédaction. Ainsi il change sensiblement la marche de la procédure, donnée par sa source. Nous possédons donc deux relations du procès de Jésus, l'une de Marc, l'autre de Luc qui représentent les mêmes faits dans l'enchaînement différent, *mais qui sont toutes les deux également vraisemblables.*

4) Shmuel Safrai, *Le peuple juif à l'époque du Second Temple*, Tel-Aviv, 1970, p. 53-54 [en hébreu]. Voir dans ce même esprit M. Stern, *Histoire du peuple juif à l'époque ancienne*, Tel-Aviv, 1969, p. 286-287 [en hébreu] :

L'idée messianique n'était pas vécue comme un concept significatif d'une réalité relative à un futur lointain mais comme une forte espérance à une fin des temps proche et prochaine. La rédemption, bien que provenant de la volonté de Dieu, [était perçue comme provenant aussi] de la volonté, des actions et des entreprises d'Israël. L'espérance en la fin des temps engendra une tension spirituelle, sociale et politique ; elle servit de levier à de nombreux mouvements sociaux et politiques durant toute la période du Second Temple. Cela que se soit avant la destruction du Second Temple ou après, en terre d'Israël ou en dehors de la terre d'Israël. Les calculateurs de la fin des temps deviennent parfois des provocateurs de la fin des temps. La tension messianique apparaît dans les actes de petits groupes, ou ce qui ressemble à des groupes, desquels toute la nation ou une grande partie prennent part. La croyance et la tension messianique deviennent très claires avec la grande révolte du Second Temple[...] En fait, l'espérance en la rédemption a influencé la vie du peuple jusqu'à lui apparaître qu'il vit dans une période d'apogée messianique.

5) Christian Grappe, « Jésus s'est-il déclaré Messie », dans *Jésus, compléments d'enquête*, Paris, 2007, p. 91-95 et pour la citation p. 91-92 :

Devant l'effervescence messianique que connaît la Palestine au premier siècle de notre ère, comment savoir si Jésus lui-même ne s'est pas déclaré Messie ? Il convient toutefois de se garder d'apporter trop rapidement une réponse. Les évangiles synoptiques nous invitent à la prudence. Ils s'accordent en effet pour nous indiquer que Jésus ne s'est reconnu pleinement dans aucun des titres qu'on lui accordait, même s'il a consenti à ce qu'on y eût recours. D'ailleurs, ces textes ne nous le présentent jamais en train de revendiquer lui-même un de ces titres, que ce soit celui de fils de David, de Messie ou de fils de Dieu. En fait, Jésus ne se désigne que par la mystérieuse expression « fils de l'Homme », qui pouvait tout aussi bien être comprise comme une autre manière de dire « je » que comme un titre renvoyant à la figure qui entre en scène en Daniel 7, 13 et qui avait fait l'objet d'une interprétation individuelle et messianique dans les Paraboles d'Hénoch (1 Hénoch 37, 71). Là encore, l'ambiguïté demeurerait.

Les titres qui sont appliqués à Jésus ou qu'il a revendiqués ne constituent ainsi sans doute pas le meilleur point de départ pour répondre à la question posée. En revanche, leur étude nous révèle que Jésus semble avoir été, en la matière, moins interventionniste que ceux qu'il était amené à rencontrer. Or une analyse comparative des mouvements messianiques fait apparaître qu'un personnage est bien souvent *Messie prétendu* avant d'être *Messie prétendant*, ce qui signifie que la reconnaissance collective précède, dans bien des cas, l'affirmation d'une prétention individuelle. On peut envisager que tel a été le cas avec Jésus, et qu'il ait été prophète et Messie prétendu parmi d'autres prophètes et Messies prétendants de son temps.

6) Salomon Zeitlin, *Who Crucified Jesus ?* New York/Londres, 1942, p. 172:

A notre propre époque, il se produit une duplicité similaire également réelle pour nous. Dans les contrées envahies par les Nazis, quelques dirigeants du peuple conquis, sont

contraints d'informer les autorités allemandes de ceux qui complotent contre la tyrannie des Nazis. Parmi ceux-là, comme il est bien connu de chacun, certains se vendent eux-mêmes aux Allemands et trahissent leur propre peuple.

7) Hugo D. MANTEL, *Essais sur l'histoire du sanhédrin*, Tel-Aviv, 1969, pp. 304-327 [en hébreu]. [Jésus n'a pas commis de faute qui soit motif d'accusation aux yeux du judaïsme]

Selon Hugo Mantel, aucun motif donc ne pouvait être avancé contre Jésus au titre des *dine nefashot*, c'est-à-dire des lois pénales selon lesquelles un inculpé est passible d'une condamnation à mort.

Mantel dresse une liste des accusations contre Jésus, qu'il analyse et rejette systématiquement. Si l'on retient les accusations portées contre lui, Jésus n'est absolument pas condamnable au titre de la loi juive aux motifs suivants :

– pour avoir assuré aux foules que leurs fautes seraient pardonnées (Mc 2, 5). En effet, on trouve dans la littérature talmudique (*Berakhot* 5a ; *Nedarim* 41a) des propos similaires sur les épreuves de l'existence qui remettent les fautes des hommes.

– pour n'avoir pas procédé aux ablutions avant le repas (Mt 15, 2 ; Mc 7, 2 ; Lc 11, 38). En effet, cette pratique n'était obligatoire que pour ceux qui pénétraient dans le Temple ou consommaient de la nourriture consacrée.

– pour avoir guéri des malades le jour de sabbat. En effet, un examen attentif des sources révèle que les pharisiens se montraient très permissifs au sujet des traitements thérapeutiques pratiqués ce jour, tout en excluant la pratique d'un travail interdit le jour du sabbat si le souffrant n'était pas en danger de mort. En cas de danger de mort, la transgression de l'observance du sabbat est recommandée.

– pour avoir expulsé des démons par des paroles murmurées. En effet, cette pratique se retrouve dans la littérature talmudique et ne représente en rien une faute. Une faute aurait pu éventuellement lui être imputable dans le cas de l'exécution d'un acte concret ; or il s'agit ici exclusivement de récitation de paroles particulières.

– parce que ses disciples ont arraché des épis pour s'en nourrir le jour du sabbat. En effet, la faute éventuelle n'est pas imputable à Jésus lui-même. De plus, il prétend que ce cas correspond à la jurisprudence halakhique du *piquakh nefesh* qui autorise (et même recommande) de transgresser le sabbat pour sauver sa vie. Il explique, en outre, que dans la perspective halakhique, les disciples de Jésus n'ont nullement violé les lois du sabbat. En effet, pour que cet acte entre dans la catégorie des travaux interdits le sabbat, il faut qu'il soit assimilable à l'action de *moissonner* ou de *faucher* (*ketsira*). Or, d'après la nomenclature talmudique, pour qu'il y ait action de *ketsira*, il faut que le fruit ou le légume coupé soit de la grosseur – selon les mesures répertoriées par le Talmud – d'une *grogueret*, c'est-à-dire d'une figue sèche. Or l'épi de blé ne correspond pas à ce volume. De plus, l'action de *ketsira* (*moissonner* ou *faucher*), se fait en coupant *derekh tlisha*, c'est-à-dire par une *façon d'arrachement* et non pas *sans réflexion* [spontanément] (*ki-le-akhar yad*). A l'époque de la Mishna, on utilisait pour la moisson une faucille, une pioche ou une faux. D'après la Tosfeta, l'action de « cueillir avec la main » n'entre pas dans la catégorie de *ketsira* (*moissonner* ou *faucher*). Elle peut être considérée comme une *ketsira* seulement durant l'année de jachère (*shmita*), pendant laquelle les pousses ne sont pas nombreuses. Dans les récits évangéliques sur la cueillette des épis, les disciples les « arrachent » avec leurs mains. Ainsi, selon la démonstration de Mantel, on ne peut leur imputer, ni à eux, ni à Jésus, une quelconque transgression du sabbat.

– pour avoir négligé ou méprisé les jeûnes. Cette accusation ne vaut pas. En effet, avant la destruction du Second Temple, certains jeûnes ne revêtaient pas un caractère obligatoire. C'est certainement sur ces jeûnes que Jésus s'est montré négligent.

– pour s'être insurgé contre l'autorité du Temple. Or, d'une part, cette infraction est inconnue des sources juives. D'autre part, la déclaration de détruire le Temple et de le reconstruire en trois jours n'est qu'une façon charismatique de s'affirmer et ne contrevient en rien aux lois du judaïsme. En outre, la notion de « Temple céleste » est bien connue de la littérature juive de l'époque du Second Temple avant Jésus. Quant à la prophétie selon laquelle le Second Temple de Jérusalem serait détruit, elle ne constitue en rien un acte délictueux ; elle se retrouve même dans la bouche de Sages éminents tels R. Yohanan ben Zakkai, R. Tsadoq et d'autres.

– pour avoir blasphémé. En effet, Jésus ne peut être considéré comme un *megadef* (blasphémateur) selon les critères énoncés par la Mishna du traité *Sanhedrin* VII, 5.

– pour s'être qualifié de *ben Elohim* (Fils de Dieu). En effet, l'affirmation que cette qualification aurait représenté un délit pour les autorités juives de son temps reste également sans aucun fondement.

– pour avoir agi en *mesit* (incitateur à pratiquer l'idolâtrie). En effet, ces accusations du Talmud sont datées du II^e ; elles ne reflètent pas la réalité de l'époque de Jésus mais plutôt regard des Sages sur les chrétiens de cette période plus tardive ; ils étaient alors considérés comme des idolâtres.

Mantel montre que Jésus n'a pas pu être considéré comme un faux messie ou comme un prophète de mensonges selon Dt 13, 7-11. Il observe, de façon fort pertinente, que :

1) il y avait au sein du groupe pharisien plusieurs sous-groupes dont chacun avait sa propre conception des exigences des préceptes de la Loi. Tel sous-groupe qui préconisait une pratique scrupuleuse de certaines observances était plus laxiste sur d'autres. Il en allait ainsi pour chacun des groupes pharisiens de l'époque de Jésus. Or aucun des membres de ces groupes n'a été jugé et condamné à propos de sa façon d'accomplir les préceptes et aucun d'eux n'a été accusé d'être prophète de mensonge.

2) s'agissant de sa pratique religieuse et de son appartenance idéologique, Jésus doit être situé dans une de ces catégories pharisiennes, et il ne peut ainsi être considéré comme prophète de mensonge au sens de Dt 13, 7-11. Avec Mantel on peut observer que Jésus se montrait plus flexible sur le respect du sabbat ou sur les lois de pureté, mais plus strict sur les lois concernant le divorce.

Pour Mantel, il est impensable que le sanhédrin ait livré un Juif aux Romains sachant la peine infamante (la crucifixion) qui l'attendait. Il imagine même que la réunion du sanhédrin n'avait d'autre but que de monter un stratagème pour éviter aux disciples de Jésus une mort certaine.